

IL/PA

N°2023- 54

OBJET

**Affectation de réseaux
d'Eau du Budget
principal au Budget
annexe Eau**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 15

Votes pour : 15
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 14 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mille vingt-trois**, le **treize avril**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2023

PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT - Aline NARS – René DARAN - Christophe BOURREC – Alain DEDIEU – Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE - Sophie REY – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ - Marie-Françoise VIDALON - Hélène GUIOUNET - Daniel GASPA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Hélène GUIOUNET** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'instruction M57 Tome 1, annexe 3, fiche d'écritures 19

Vu l'état de l'actif du budget principal arrêté au 31 décembre 2022 conjointement par le Trésorier et les services de la Mairie, faisant apparaître des biens relevant de l'exploitation du service Eau Potable pour une valeur brute de 824 736,66 € ;

Etant entendu que ce service d'Eau potable fait l'objet d'une comptabilité distincte via un budget annexe ;

Monsieur le Maire précise qu'il contient de transférer ces biens au budget annexe Eau. Sachant que ce transfert s'effectue par opérations d'ordre non budgétaires, aucun crédit n'est à prévoir sur les budgets.

Etat des biens à transférer :

Compte	N° Inventaire	Désigantion du bien	date acquisition	Durée d'amortissement	valeur brute	Amortissements cumulés au 31/12/2022	VNC au 31/12/2022
21531	IMMO247	RESEAU EP	01/02/2010	30	10 332,83	344,00	9 988,83
21531	INS27	CAPTAGES	31/12/2007	30	64 801,79	2 160,00	62 641,79
21531	INS28	PROTECTIONS CAPTAGES	31/12/2007	30	22 556,56	751,00	21 805,56
21531	21531	AEP PLA D'ADET	01/01/2006	30	39 485,90	2 632,00	36 853,90
21531	21531/1900/1	RESEAU AEP	31/12/1900	30	597 488,18	39 832,00	557 656,18
21531	21531/1976/1	AEP RIOUMAJOU	31/12/1976	30	90 071,40	6 004,00	84 067,40
					824 736,66	51 723,00	773 013,66

Reprise au Budget annexe Eau des biens transférés :

Compte	N° Inventaire	Désigantion du bien	date acquisition	Durée résiduelle	VNC au 31/12/2022	Amortissement annuel	VNC au 31/12/2023
2156	IMMO247	RESEAU EP	01/02/2010	39	9 988,83	256,00	9 732,83
2156	INS27	CAPTAGES	31/12/2007	39	62 641,79	1 606,00	61 035,79
2156	INS28	PROTECTIONS CAPTAGES	31/12/2007	39	21 805,56	559,00	21 246,56
2156	21531	AEP PLA D'ADET	01/01/2006	38	36 853,90	944,00	35 909,90
2156	21531/1900/1	RESEAU AEP	31/12/1900	38	557 656,18	14 298,00	543 358,18
2156	21531/1976/1	AEP RIOUMAJOU	31/12/1976	38	84 067,40	2 155,00	81 912,40
					773 013,66	19 818,00	753 195,66

Accusé de réception en préfecture
065-216503886-20230413-DEL-2023-54-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception en préfecture : 14/04/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le transfert des biens listés ci-dessus de l'actif du budget principal à l'actif du budget annexe Eau.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 13 Avril 2023,

Le Maire,



André MIR